

Petites Villes de Demain : une nouvelle convention

6 grandes thématiques

6 axes de travail sont identifiés dans la convention cadre. Ils sont conduits en cohérence avec les grands projets actuellement menés par la communauté de communes : plan local d'urbanisme intercommunal, opération programmée de l'habitat ou plan alimentaire territorial. Ainsi, les actions de requalification des deux principaux centre-bourgs s'inscrivent complètement dans une politique intercommunale, à l'échelle des 20 communes du territoire.

- **Aménager les friches urbaines et préserver le foncier** : proposer un développement urbain et foncier des deux communes en cohérence avec le futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), en cours de construction.
- **Rénover, réhabiliter et restructurer l'habitat privé** : il s'agit de mettre en place une politique de l'habitat favorisant le retour des habitats à l'année et une plus grande mixité sociale. Les actions identifiées doivent notamment favoriser la rénovation des logements de centre bourgs, la lutte contre les logements vacants et faciliter l'accès à la location longue durée.
- **Restaurer et moderniser les espaces et équipements publics** : avoir un cadre de vie plus agréable, avec des espaces publics qualitatifs et aux fonctions bien claires.
- **Réorganiser les déplacements** : intégrer la question des déplacements dans la réflexion sur les aménagements des espaces publics, appréhender de nouvelles façons d'aménager, favoriser les continuités urbaines pour piétons et vélos afin de permettre aux centres notamment, de redevenir apaisés et donc attractifs. Il s'agit de proposer également une circulation et un stationnement plus fluide, propice à la flânerie et aux modes de déplacements doux en coeur de ville.
- **Dynamiser l'économie locale** : favoriser une activité toute l'année dans nos coeurs de ville, trop dépendants de la saison estivale.
- **Prendre en compte l'agriculture** : préserver le foncier à proximité des bourgs-centres pour favoriser une production alimentaire locale. A ce titre, la communauté de communes est engagée avec 2 intercommunalités voisines dans un programme alimentaire territorial dont l'objectif est notamment de proposer du foncier agricole et de favoriser la production d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement. Une cuisine centrale intercommunale a été créée en 2023 afin de proposer aux enfants du territoire une alimentation saine, locale et de qualité, capable de proposer des débouchés à de nouvelles installations agricoles.

Jeudi 14 mars, Luc Pichon, président de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche a accueilli Marc Coutel, sous-préfet de Largentière lors d'un comité de pilotage, afin de valider la convention cadre « petites villes de demain » concernant la valorisation des centre-bourgs de Vallon Pont d'Arc et Ruoms. Les maires des deux communes, Guy Massot et Guy Clément, étaient également présents.

Cette convention, signée à 4 mains, est une nouvelle étape dans le programme Petites villes de demain : après 2 ans dédiés aux études et à l'écriture du projet de territoire, place à la mise en oeuvre. Les différentes actions recensées sont organisées autour de 6 grands axes.

Publié le ven 15/03/2024 - 16:00